

Commune de Gresse-en-Vercors
PV du conseil municipal du 28 mai 2026

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Julia Grassler, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Remeaux.

Excusés : Pierre-Michel Pecoul représenté par Olivier Bridelance, Caroline Sauer représentée par Cloé Dimier.

Secrétaire de séance : Elisabeth Martin.

1/ approbation du PV du CM du 29 avril 2026.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations budgétaires.

2026-45 : Attribution d'une subvention à l'ASA de la Bâtie

La gestion de l'eau sur le hameau de la Bâtie est assurée par une ASA (Association Syndicale Autorisée) . En 2025 la commune avait attribué une subvention de 2600,00 € pour participation aux frais d'installation de filtration par UV de l'eau, cette subvention n'a pas été versée faute de réalisation des travaux. Monsieur le maire propose de la reporter sur 2026.

Adoptée à l'unanimité

2026-46 : Délibération modificative n°1 sur le budget des équipements touristiques.

Il convient de modifier le budget des équipements touristiques afin de prendre en compte un changement d'imputation d'une partie des coûts des films. Ainsi les coûts relatifs aux droits d'auteur seront désormais imputés au chapitre D6518.

Adoptée à l'unanimité

2026-47 : Autorisation donnée au maire pour déposer une demande de subvention pour le financement de la réalisation du schéma directeur du réseau d'alimentation en eau potable.

Ce schéma directeur doit être actualisé tous le dix ans, celui de Gresse en Vercors date de 2010, il y a donc urgence à le renouveler.

Monsieur le maire précise que cette mise à jour est essentielle pour :

- une gestion prospective de qualité de ces réseaux
- l'obtention de subventions maximales pour les travaux à faire
- le calcul à partir de 2027 du coefficient de qualité de l'eau qui entre en compte dans la tarification de l'eau.

Adoptée à l'unanimité.

2026-48 : Vente de nouveaux produits à l'Odyssée Verte.

Monsieur le maire présente le projet d'élargir l'offre de produits afin d'améliorer l'accueil, il propose d'ajouter des boissons format canette : jus de fruit, eau gazeuse, ice-tea.... ,au prix unitaire de 2,50 €.

Adoptée à l'unanimité.

3/ Délibérations budgétaires.

2026-49 : Emplois saisonniers pour les équipements touristiques.

Monsieur le maire présente les besoins en recrutement de saisonniers non-titulaires pour la saison d'été au niveau de l'accueil de l'odyssée verte du 10 mai au 31 octobre 2026, de la piscine et du point info tourisme du 13 juin au 30 septembre 2026

Au maximum :

- 2 emplois pour exercer les fonctions de responsable de bassin
- 4 emplois pour exercer les fonctions de chargé de l'accueil, de la caisse et de l'entretien des locaux

Adoptée à l'unanimité.

2026-50 : Actualisation du tableau des effectifs.

Monsieur le maire explique que les délibérations 2026-24 et 2026-25 du conseil municipal du 30 mars 2026 portant sur la catégorisation des emplois et le grade de chacun des deux agents titulaires auraient dû spécifier explicitement se substituer à celle ayant porté initialement création des dits postes. La rédaction de ces délibérations n'explicite pas la notion de remplacement, il convient donc de procéder à la suppression au 1^{er} juin 2026 des deux postes remplacés à cette même date par ceux créés via les délibération 2026-24 et 2026-25 adoptées le 30 mars 2026 à savoir :

- le poste d'adjoint administratif (délibération 2025-79)
- le poste chargé des équipements touristiques (délibération 2020-37)

Adoptée à l'unanimité.

2026-51 : Désignation des membres du jury de recrutement au poste de secrétaire général.

Suite au départ de madame Héloïse Nief le poste de secrétaire général est à pourvoir, l'appel à candidatures sera clos fin mai 2026. Monsieur le maire propose que le jury soit composé de lui-même, des trois adjoints et du conseiller délégué, soit : Rémi Goubé, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance et Pierre-Michel Pecoul.

Adoptée à l'unanimité.

4/ Délibérations relatives à la vie communale.

2026-52 : Rattachement de l'activité bibliothèque à la régie des équipements touristiques.

Monsieur le maire informe de la réouverture de la bibliothèque dans les locaux du point info tourisme et cela grâce à la mobilisation d'un groupe de bénévoles . L'autorité organisatrice étant la commune il convient que la gestion de son budget incombe à la régie des équipements touristiques.

Adoptée à l'unanimité.

2026-53 : Autorisation donnée au maire de signer une convention avec maître Achard pour l'accompagnement juridique concernant la question du statut de la régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV).

Suite au rendu de la mission d'audit commandée à maître Achard par la commune au sujet du statut de la RDSGV, il a été convenu que l'avocat fasse une proposition de convention pour accompagner l'équipe municipale dans l'éventualité d'un changement de statut de la régie.

Olivier Bridelance précise que l'audit a généré des débats importants au sein du conseil municipal et a apporté plusieurs pistes sur les différentes structures juridiques. Monsieur le maire insiste sur l'importance d'agir rapidement.

Adoptée à l'unanimité

5/ Informations.

Travaux toiture de l'église

Monsieur le maire et Frédéric Froment expliquent que les différentes démarches administratives ont été réalisées et les subventions demandées. La subvention DETR est obtenue mais nous sommes toujours dans l'attente du permis de construire ce qui pose question quant à la date de lancement et la période de réalisation des travaux (sur deux années 2026-2027 ou sur 2027).

CCAS

Monsieur le maire indique qu'au sujet de la composition du bureau un appel à candidatures sera lancé début de semaine prochaine. Bernadette Vallier précise qu'il est très urgent d'élire le bureau, Cloé Dimier propose que le choix parmi les candidats soit fait rapidement.

Communication

Frédéric Froment explique que l'application « Panneau Pocket » qui permet de diffuser les informations communales aux habitants sera bientôt disponible.

Le maire informe qu'un appel sera lancé pour que les personnes ne recevant plus les messages via la liste de diffusion de la mairie puissent se signaler.

Le maire indique également que la commune fait partie d'un appel à projet de l'INREA (le projet porte sur l'avenir de Gresse)

Parties communes des Dolomites

Monsieur le maire insiste sur la responsabilité de la commune en matière d'accès et de qualité d'accueil de l'ensemble immobilier des Dolomites et propose que la commune participe aux frais de remise en état, voire à neuf, des sanitaires et de l'ascenseur. Cette proposition fait débat au sein de l'équipe municipale, les élus se posent la question du domaine public ou privé et de l'arbitrage financier.

6/ Questions diverses du public.

Au sujet des travaux de l'église :

Monsieur Bellot est surpris de l'obtention de la subvention DETR et du délai de réponse concernant l'autorisation des travaux, il demande si l'architecte conseil a été contacté.

Monsieur Samson conseille de se rapprocher de Madame Duée pour aider les élus à surmonter les obstacles.

Madame Nouen questionne sur l'intérêt de réaliser les travaux sur 2 ans (avec le montage des échafaudages 1 fois en 2026 et 1 fois en 2027).

En réponses aux questions Olivier Bridelance précise que le conseil municipal fait confiance à la maîtrise d'œuvre compétente dans ce domaine.

Au sujet du CCAS et des commissions :

Madame Nouen indique qu'il est intéressant de travailler avec la communauté de communes du Trièves et les autres CCAS des communes voisines.

Monsieur Dufant demande si la commission C1 existe toujours, monsieur le maire répond qu'elle va être réactivée.

Au sujet des manifestations de l'été :

Madame Nouen demande si un plan de gestion des parkings est prévu. Monsieur le maire répond que la question doit être travaillée.

Au sujet des Dolomites :

Monsieur Bellot pense qu'il faut être prudent, identifier les propriétaires des structures et travailler avec les partenaires : le syndic, les propriétaires et Cap Fun.

Monsieur le maire répond qu'il est d'accord mais qu'il faut aussi éviter plus de dégradation car c'est aussi l'image de Gresse-en-Vercors.

Olivier Bridelance ajoute que la mairie doit travailler à sécuriser le bâtiment C1 (qui fait partie de l'ensemble des Dolomites et qui est la propriété de la commune) au niveau des infiltrations d'eau et du drainage de la place (également propriété de la commune) pour permettre la réhabilitation de ce bâtiment et rendre exploitable les 3 appartements situés au rez de chaussée.

Madame Nouen explique que les sanitaires des Dolomites sont utilisés principalement par les touristes et pense que l'entreprise en charge de l'entretien des ascenseurs n'est pas réactive.

Au sujet de la station de ski

Madame Capel Stoltz demande quand aura lieu la réunion de l'EPIC, car il est important d'être transparent sur la situation de la station de ski.

Monsieur Lecuyer demande si le compte rendu de maître Achard peut être diffusé, le maire y est favorable mais demandera avant l'autorisation à maître Achard.

Monsieur Lecuyer explique qu'il n'est pas d'accord avec le vote du conseil municipal au sujet des travaux du télésiège, Madame Di Natale soutient les propos de Monsieur Lecuyer.

Au sujet de l'INRAE :

Monsieur Dietrich indique qu'il y a peu de chance (25%) que le projet de la commune de Gresse-en-Vercors soit retenu. Le maire s'engage à apporter rapidement une réponse quant aux modalités du plan B qu'il évoque di le projet INRAE n'est pas retenu..

Au sujet de la bibliothèque :

Madame Buisson demande quels seront les horaires d'ouverture, quel site est retenu et si un accès handicapé est prévu.

Cloé Dimier répond que les horaires sont ceux du point info tourisme, et que la question du site et de l'accès handicapé sera à discuter avec les bénévoles. Monsieur le maire précise qu'une procédure est en cours d'élaboration.

Au sujet de l'utilisation de la MGV

Monsieur Douche dit que la question a été plusieurs fois évoquée et qu'une réflexion doit être menée pour une bonne utilisation avec une personne référente. Monsieur le maire explique qu'un référent va travailler sur le sujet (gestion à long terme, organisation du ménage, ...)

Au sujet des aménagements extérieurs et de la voirie.

Monsieur Douche demande quelle est l'analyse du conseil municipal au sujet des aménagements de sécurité après la saison hivernale, et qu'est-ce qui va être mis en place. Les routes sont gravillonnées ce qui pose problème aux utilisateurs.

Le maire répond que l'entretien du village pose question , Olivier Bridelance ajoute que le marquage au sol à l'entrée du village et sur la ligne droite va être réalisé, que des séparateurs de voies vont être posés à l'entrée du village ainsi qu'un radar pédagogique.

Aide au élus

Monsieur Douche dit voir que les élus sont en souffrance et leur suggère de :

- continuer à prendre contacte avec la population
- organiser des réunions publiques
- sollicité plus de personnes pour aider via les commissions
